Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/06/2026 - 9236 - 2021 B 01505 - 892 981 044 - ABC FINITION RENOVATION

cerfa N° 15948 * 07
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABC FINITION RENOVATION — Néant : *

Adresse de l'entreprise : 14 RUE NAVARIN 13006 MARSEILLE

SIRET : 8 9 2 9 8 1 0 4 4 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 — Durée de l'exercice précédent* : 12

Exercice N clos le : 31.12.2024

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	6 300	030 — 4 198	2 102
	Immobilisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	6 300	048 — 4 198	2 102
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	2 000	070	2 000
		Autres* (3)	072	1 145	074	1 145
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	3 752	086	3 752
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	6 897	098	6 897
	Total général (I + II)		110	13 197	112 — 4 198	8 999

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	(9 480)
	Résultat de l'exercice	136	(25 427)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(33 907)
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	(6 347)
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 120)	172	46 353
	Comptes courants d'associés	173	2 900
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	42 906
	Total général (I + II + III)	180	8 999

Certifié conforme par le président

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© 2025 INFORCE S.a.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2025**

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABC FINITION RENOVATION — Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018 — Exercice N clos le : 31.12.2024

				N		N
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		services*		217	218	142 461
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	142 461
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes*	(dont crédit bail - mobilier	- immobilier)		242	58 162
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243	244	319
	Rémunérations du personnel*				250	82 884
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	24 508
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI		255	254	1 260
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
			Total des charges d'exploitation (II)		264	167 133
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(24 672)
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	755
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(25 427)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2 — 312 — 314 : 25 427

				N		N
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		755
	Divers* : dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprise nouvelle (44 *sexies*)	986	ZFU-TE (44 *octies* et *octies* A) 987		342	
			JEI (44 *sexies* A) 989			
	ZRD (44 *terdecies*)	127	ZRR (44 *quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991	France ruralités revitalisation (FRR) (44 *quindecies* A) 181			
	ZFANG (44 *quaterdecies*)	345	Investissements et souscription outre-mer 344			
	BUD (44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
Dont divers	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col 1 / Déficit col 2	352	354	24 672
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*			356		
	Déficits antérieurs reportables* : 16 960		dont imputés sur le résultat		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col 1 Déficit col 2	370	372	24 672

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

© 2025 INFORCE s.a

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABC FINITION RENOVATION — Néant

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques materiel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements amenagements divers	450	452	454	456	
	Materiel de transport	460	6 300 462	464	466	6 300
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financieres		480	482	484	486	
TOTAL		490	6 300 492	494	496	6 300

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495	497	498	499	
	Autres	500	502	504	506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516	
	Constructions	520	522	524	526	
	Installations techniques materiel et outillage industriels	530	532	534	536	
	Installations générales, agencements, amenagements divers	540	542	544	546	
	Materiel de transport	550	2 938 552	1 260 554	556	4 198
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	
TOTAL		570	2 938 572	1 260 574	576	4 198

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées vitrées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

Immobilisation	1 Valeur d'actif * ①	2 Amortissements* ②	3 Valeur résiduelle ③	4 Prix de cession* ④	5 Plus ou moins-values Court terme* ⑤	6 Long terme 19 % ⑥	7 Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	8 Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du C.G.I. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

© 2025 EFORCE s.a.

DGFiP N° 2033-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) ④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : ABC FINITION RENOVATION — Néant : ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610		612	614	616
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646
	Sur comptes clients	650		652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666
TOTAL		680		682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agen. aménag. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		16 960
Déficits transférés de plein droit (article 209-I-2 du CGI)	982bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982ter	
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		16 960
Déficits de l'exercice	860		24 672
Total des déficits restant à reporter	870		41 632

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
	dont cotisations facultatives Madelin		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	12 130
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	9 544
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

© 2025 EFICRE 5.0

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code general des impôts)

Designation de l'entreprise : ABC FINITION RENOVATION — Neant X

Exercice ouvert le 01.01.2024 et clos le : 31.12.2024 — Durée en nombre de mois : 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajouté des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137

V – Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence	024 / /		160 / /
Date de cessation			186 / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « *Répartition des salariés* »

© 2025 INFORMA S.a.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2024 SIREN : 892981044

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABC FINITION RENOVATION

ADRESSE (voie) : 14 RUE NAVARIN

CODE POSTAL : 13006 VILLE : MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° : Voie :
Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° : Voie :
Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° : Voie :
Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse : N° : Voie :
Code Postal : Commune : Pays :

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : MR Nom de famille : OULD AHMED Prénom(s) : BOUALEM
Nom d'usage : % de détention : 100.00 Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : 11.11.64 N° Département : 99 Commune : BOUKADER Pays : DZ
Adresse : N° : Voie : 21 RUE CLOVIS HUGUES
Code Postal : 13003 Commune : MARSEILLE Pays : FR

Titre (2) : Nom de famille : Prénom(s) :
Nom d'usage : % de détention : Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
Adresse : N° : Voie :
Code Postal : Commune : Pays :

© 2025 EFORCE sa

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFiP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

⑦ **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2024 SIREN 892981044

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC FINITION RENOVATION

ADRESSE (voie) 14 RUE NAVARIN

CODE POSTAL 13006 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

© 2025 INFORCE s.a.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

cerfa
N° 11084 * 26

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2025)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01.01.2024 et clos le : 31.12.2024

Régime simplifié d'imposition [X]
Régime réel normal []

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe []
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre []
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case []

A | IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:
ABC FINITION RENOVATION

SIRET : 89298104400019
le telephone

Adresse du siège social:
14 RUE NAVARIN

49 776
13006 MARSEILLE

Adresse du principal établissement:
14 RUE NAVARIN

13006
MARSEILLE

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (art. 223 A à U du CGI)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
– **Pour les sociétés filiales**, désignation, adresse du lieu d'imposition et n°s d'identification de la société mère :

N° SIRET

B | ACTIVITE

Activités exercées MACONNERIE GENERALE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

C | RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal
Déficit : 24 672

Bénéfice imposable à 15 %
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%
PV à long terme imposables à 19%
PV exonérées art. 238 *quindecies*
Autres PV imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 0%

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art. 44 *sexies* []
Jeunes entreprises innovantes art. 44 *sexies*-0 A []
Zone de restructuration de la défense, art. 44 *octodecies* []
Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* []
France ruralités revitalisation (FRR), art. 44 *quindecies* A []
Zones franches d'activités nouvelle generation art. 44 *quaterdecies* []
Zone de developpement prioritaire, art. 44 *septdecies* []
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 *duodecies*) []
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* []
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A []
Sociétés d'investissements immobiliers cotées []
Autres dispositifs []

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer – ou + selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* du CGI (cocher la case) []

D | IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F | COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [X] NON []
Si oui, indication du logiciel utilisé : INFORCE Expert

Vous devez obligatoirement souscrire votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Visa : OGA/ OMGA [] Viseur conventionné []

Examen de conformité fiscale (ECF) []

Nom et adresse :

N° d'agrément du CGA, de l'OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Nom et adresse du prestataire :

SIREN

Identité du déclarant

Date 20.04.2025 Lieu MARSEILLE

Qualité et nom du signataire
OULD AHMED BOUALEM
PRESIDENT

© 2025 INFORCE SA

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis -SD
(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

G | RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ❶	payées par la société elle-même	(a)	payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❷				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❸				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ❹				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis ❺			total (a à h)	

H | RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL : tous les associés ; - SCA : associés gérants ; - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités ; - SFP et stés de copropriétaires de navires : associés, gérants ou copartageants.	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société Montant des sommes versées				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

I | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %	0 %	15 %	19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ❼	82 884	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ❽		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 *bis* du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© 2025 INFORCE S.a

SASU

ABC FINITION RÉNOVATION

Au capital de 1000 Euros

Siège social :

14 RUE NAVARIN – 13006 MARSEILLE
892 981 044 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31/12/2024

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31/12/2024**, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS:

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2024 :

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **142 461,00 €** ,

Nos charges d'exploitation se sont élevés globalement à **167 133,00 euros.**

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Autres charges externes : **58 162,00 euros**
- Impôts et taxes : **319,00 euros**
- Rémunération du personnel : **82 884,00 euros**
- Charges sociales : **24 508,00 euros**
- Dotations aux amortissements : **1 260,00 euros**

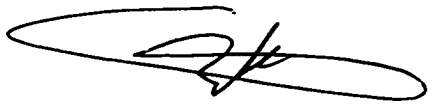
En conséquences, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un déficit comptable de **- 25 427,00 euros.**

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE

Pas de changement prévus.



SASU

ABC FINITION RENOVATION

Au capital de 1000 Euros

Siège social : 14 RUE NAVARIN – 13006 MARSEILLE
892 981 044 RCS MARSEILLE

[redacted]

L'an 2025 (deux mille vingt Cinq),
Le 20/04/2025
A 10 heures.

Les associés de la société **ABC FINITION RENOVATION**
SASU au capital de 1000 euros divisés en 100 actions de 10€

dont le siège social est à 14 Rue Navarin – 13006 Marseille
se sont réunis audit siège à 14 Rue Navarin – 13006 Marseille

sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **OULD AHMED Boualem** en qualité de président et propriétaire de 100 actions.

Sont présents :

- Monsieur **OULD AHMED Boualem** en qualité de président , propriétaire de 100 actions.

Soit au total 01 associé présents ou représentés, totalisant 100 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

– examen des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2024**

– quitus de la gérance

– affectations des résultats

– convention visée à l'article l223-19 du code de commerce.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **31/12/2024** ainsi que l'inventaire.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024**

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice. Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution:

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31/12/2024** de la maniéré suivante:

– Report à nouveau, soit : **- 25 427,00 Euros** (déficit comptable de l'exercice)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution:

l'assemblé générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celle visée à l'article L223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11Heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le Président,

